

## **Appel à projet ciblant le Monitoring des MICI ou les facteurs environnementaux impliqués dans les MICI**

L'afa Crohn RCH France (afa : Association François Aupetit) ) a été créée en 1982 par une mère suite au décès de son fils, François Aupetit, pour lutter contre les maladies inflammatoires chroniques intestinales (MICI) et faire progresser la recherche.

L'afa est à ce jour l'unique organisation nationale française à se consacrer au soutien des malades et de la recherche sur les MICI, la maladie de Crohn et la recto-colite hémorragique. Elle est reconnue d'Utilité Publique.

L'association s'est donnée plusieurs missions :

- guérir en soutenant des programmes de recherche fondamentale et clinique, en proposant des améliorations dans le parcours de soins et en produisant des connaissances sur nos maladies ou sur le « vivre avec » ;
- informer et soutenir les malades et leurs proches *via* un réseau de professionnels et de bénévoles formés répartis dans toutes les régions et nos outils internet ;
- favoriser le partage d'expériences entre malades et/ou proches sur internet ou lors de rencontres locales ;
- représenter tous les malades ainsi que leurs proches, porter leurs voix auprès des décideurs politiques et de santé ;
- former et informer les professionnels de santé sur le quotidien avec la maladie ;
- communiquer sur nos maladies encore beaucoup trop méconnues et taboues ;
- agir en tant qu'acteur de santé publique dans la démocratie sanitaire.

Plus d'informations sur le site : [www.afa.asso.fr](http://www.afa.asso.fr)



## **Cadre général de l'appel à projet**

L'AFA Crohn RCH se propose de soutenir un projet de recherche ciblant :

### **Soit**

**Le monitoring des MICI par des marqueurs ayant pour but le contrôle de l'activité de la maladie :**

- **soit en validant des marqueurs déjà pré-identifiés**
- **soit en identifiant ou développant de nouveaux marqueurs**

Ces marqueurs devront tenir compte de leur acceptabilité pour le patient et de leur faisabilité.

Le suivi digital des patients est exclu de cet appel à projet.

### **Soit**

**Les facteurs environnementaux impliqués dans la sévérité des MICI.**

Le projet devra cibler l'étude de facteurs aggravant d'une MICI déjà déclarée (et pas les facteurs causaux amenant à la survenue de la MICI). Le projet pourra comporter des aspects cliniques (étude humaine, épidémiologique ou autre) et /ou pré-cliniques.

## **Montant**

La somme allouée à l'appel à projet est de 300 000 euros provenant de donations de membres concernés par les MICI.

## **Bénéficiaires**

Toute équipe clinique ou de recherche française multicentrique.

## **Modalités de soutien**

Le soutien **par projet** ne pourra pas excéder 100 000 euros

## **Critères de sélection :**

**Les candidats doivent soumettre un projet complet détaillé pour permettre son analyse. Le dossier doit également comporter obligatoirement un résumé accessible au grand public du projet en français sous la forme « Contexte/ Objectifs/ Méthode(s)/ résultats attendus ou espérés)**

L'évaluation du projet complet sera réalisée par les membres du comité scientifique de l'afa avec l'appui possible d'experts extérieurs selon les critères suivants :

- adéquation à l'appel à projets
- faisabilité
- originalité
- retombées cliniques potentielles
- expérience des équipes dans le domaine
- aspects éthiques
- adéquation des moyens financiers
- financement unique afa pour le projet ou la partie de projet décrite dans la demande

**Date limite des candidatures : 10 octobre 2023 minuit** (aucun dossier ne sera pris en compte après cette date)

Le comité scientifique se garde la possibilité de prolonger les délais de soumission des projets si le nombre de dossiers s'avérait insuffisant.

**Rétroplanning :**

- mars 2024 : Cérémonie de remise de chèque aux lauréats
- 31 décembre 2023 : Sélection du projet lauréat
- 10 octobre 2023 : Deadline de soumission des candidatures
- 15 avril 2023 : Lancement de l'appel à projet